

Département  
du BAS-RHIN

COMMUNE de DUTTLENHEIM

Procès-verbal des  
Délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
de MOLSHEIM

Séance du 24 mai 2024

Séance ordinaire - Convocation du 16 mai 2024

Sous la présidence de M. Alexandre DENISTY, Maire



Nombre des  
conseillers  
élus :  
23

Conseillers en  
fonction :  
23

Conseillers  
présents :  
17

Conseillers  
présents ou  
représentés :  
21

Présents : Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

GRAUSS Roland	GEISTEL Anne
FENGER-HOFFMANN Sylvia	BUCHMANN Philippe
METZGER Christian	HANSER Eddie
WERNERT Corélie	MENRATH Céline
KNEY Chantal	FISCHER Claire
GRILLON-COLLEDANI Marie-Hélène	
METZ Sylvain	
COURS Arnaud	
BENTZ Sylvie	
MATOUK Hélène	
BEUTEL Aurélie	

Procurations : M. STEINBACH Pierre a donné pouvoir à M. METZGER Christian  
M. RUMMELHARD Patrice a donné pouvoir à M. DENISTY Alexandre  
Mme MULLER Oriane a donné pouvoir à Mme FENGER-HOFFMANN Sylvia  
M. SINS Cyril a donné pouvoir à Mme KNEY Chantal

Absents excusés : M. BLEGER Mathieu

Absents non excusés : Mme BERNARD Michèle

Secrétaire de séance : Jocelyne GROISE

#### Ordre du jour :

- Ouverture de la séance et désignation du secrétaire de séance
  - Approbation du PV de la séance du 05/04/2024
  - Délégations permanentes du maire
1. Modifications budgétaires
  2. Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France
- Divers et information :

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 17 minutes et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

Le Maire constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, l'assemblée peut donc valablement délibérer, et donne lecture des pouvoirs.

- **OUVERTURE DE LA SEANCE ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités et notamment son article L.2541-6, à l'unanimité, des membres présents et représentés ;

**DESIGNE**

Jocelyne GROISE comme secrétaire de séance.

---

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

*Mme Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI a relevé 2 erreurs matérielles de confusion entre 2023 et 2024. Ces erreurs ont été corrigées.*

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2121-23 et R2121-9 ;

**APPROUVE**

à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de séance du 5 avril 2024.

---

**N°2024-4-026 MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

VOTE A MAIN LEVEE :

0 ABSTENTION

21 POUR

0 CONTRE

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11 et L2312-1 ;

**Vu** la délibération n°2024-3-016 du 5 avril 2024 portant adoption du budget primitif de la commune ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement sur le BP 2024 afin de prendre en compte les reversements de cautions ou dépôts de garantie ainsi que les avances sur les marchés.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

La décision budgétaire modificative n°1 du budget communal suivante :

Section Investissement :

Articles	DEPENSES	RECETTES
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
D-21318 – 041 : constructions autres bâtiments publics	+ 24 765.33 €	
R-238-041 Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles		+ 24 765.33 €
<b>041 – TOTAL OPERATION PATRIMONIALES</b>	<b>24 765.33 €</b>	<b>24 765.33 €</b>
D-165 : Dépôts et cautionnement reçus	+ 1 000.00 €	
R-165 : Dépôts et cautionnement reçus		+ 1 000.00 €

<b>Total chapitre 16 : emprunt et dettes assimilées</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>25 765.33 €</b>	<b>25 765.33 €</b>

**N°2024-4-027 Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France**

**VOTE A MAIN LEVEE :**

0 ABSTENTION

21 POUR

0 CONTRE

*Mme Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI se pose la question : « qu'est se qui se passerait si la commune n'atteint pas le niveau demandé ? »*

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Considérant** qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation ;

**Considérant** que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal ;

**Considérant** que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics ;

**Considérant** que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'Etat ;

**Le Conseil municipal rappelle** que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État ;

**Le Conseil municipal rappelle** que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux ;

**Le Conseil municipal rappelle** qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique ;

**Le Conseil municipal demande** au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale ;

**Le Conseil municipal demande** enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée » ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

la motion présentée.

---

Informations :

- Calendrier :

FDMJC : Portes ouvertes aux périscolaires avec animations le 31 mai 2024 à partir de 18 h avec jeux et food Truck sur place.

Dates à retenir :

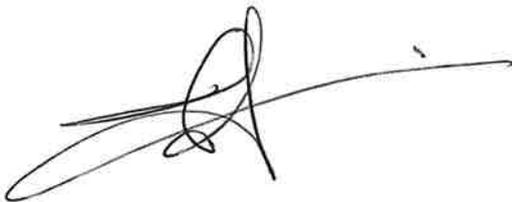
- 1<sup>er</sup> juin Tournoi membres/invités Boule au But
  - 9 juin Election Européennes
  - 14 juin Kermesse groupe scolaire
  - 15 juin Pêche inter sociétés
  - 17 juin commission 20 h 15
  - 22 juin Fête de la musique organisée par l'école de Musique et la municipalité
  - 22/23 juin tournoi des jeunes Concorde
  - 29 juin Kaffee Kranzel
- Suite et fin des travaux eau potable et assainissement rue du 24 novembre avec pose des enrobés, la réfection du virage place du cimetière, les retouches rue des biches et rue de la forêt ; ces travaux d'enrobés se feront dès que la météo le permettra car les centrales d'enrobés sont pour le moment fermées.
- 13 avril prochain : atelier mémoire de Duttlenheim. On recherche des photos d'après-guerre.
- Petits travaux en forêt : rappel, la forêt est abimée et de nombreux arbres sont malades. Le garde forestier fait un travail admirable dans la forêt.
- Jeux inter-villages organisé par l'office du tourisme à Molsheim : la couleur du maillot de Duttlenheim sera « Tournesol », manque encore 1 Elu pour que l'équipe soit complète.

Prochaine séance le 28 juin à 18 heures, sera suivi du barbecue annuel.

La séance est close à 20 heures et 36 minutes.

**Publiée le 1<sup>er</sup> juillet 2024**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

